



Virement du domicile conjugal

Par **bellhaj**, le **21/08/2014** à **02:30**

Le bail de location est au nom de ma femme .nous sommes toujours mariés, est ce qu'elle peut me virer du domicile?

Par **bellhaj**, le **21/08/2014** à **10:04**

c'est toujours moi ,s'il vous plait,c'est urgent.que quelqu'un me dise ce que je dois faire ,je suis resté sans domicile,sans ressources,sans famille...alors que ma femme continue sa vie normale ,après m'avoir laissé passer ma première nuit dans la rue .hier soir j'ai appelé le 17,il m'ont envoyé deux gendarmes qui m'ont assuré qu'il ne pouvaient rien faire ,car le bail est au nom de madame.une semaine auparavant,une juriste m'avait dit que tant qu'il n'y a pas de divorce ,ma femme n'a pas le droit de me virer.autre découverte que j'ai fait:ma femme avait fait une déclaration sur l'honneur à la CAF expliquant que nous sommes séparés depuis 2011.alors que moi j'ai toutes les preuves du contraire... que dois-je faire .

Par **Visiteur**, le **21/08/2014** à **12:15**

revenir au domicile conjugal ! Si vous êtes mariés ! vous êtes chez vous !! autant qu'elle !

Par **bellhaj**, le **21/08/2014** à **13:12**

Merci grenouille,mais vous etes sure? Y a t il une loi qui me permet de le faire? S'il vous plait aidez moi.

Par **Visiteur**, le **21/08/2014** à **16:53**

la loi c'est celle du mariage ! les époux se doivent assistance !! vous êtes passés devant monsieur le maire ? vous avez écouté ce qu'il vous a dit ? Ce qu'il raconte c'est pas pour faire joli ! c'est la loi !!

Par **bellhaj**, le **21/08/2014** à **17:55**

merci.beh maintenant,je suis venu chez moi,je n' y ai trouvé personne .j'ai pu ouvrir cette fois parcequ'il n' y a pas de clé mise de l'interieur . je suis certain que quand elle rentrera,c'est elle qui va appeler la police